



Avis de Mountain Wilderness 05 sur le projet d'aménagement du site de compétition de Montgenèvre pour les JOP2030

Mountain Wilderness est une association de protection de la montagne, reconnue d'utilité publique et agréée protection de l'environnement. Son expertise dans le domaine de l'aménagement de la montagne est reconnue et lui permet de siéger dans de nombreuses instances aussi bien au niveau national que local. Nous vous faisons part, ci-dessous, de notre analyse du projet d'aménagement de Montgenèvre.

Le projet est un des 40 projets engagés par la Solideo dans le cadre du projet global des JOP 2030 des Alpes françaises. Le contexte général est celui d'un événement mondial décidé par des exécutifs régionaux et nationaux sans aucune consultation des habitants des territoires, d'une loi Olympique qui déroge à toutes les dispositions réglementaires dans le droit des sols, l'artificialisation des sols, la sécurité des biens et des personnes, la place laissée aux sponsors, la privatisation des profits et la socialisation des pertes pour l'État et les collectivités.

Mountain Wilderness s'était prononcée contre ce projet des JOP2030 à cause de l'absence de consultation nationale - contraire d'ailleurs avec le droit de l'environnement et de la convention d'Aarhus -, de l'inutilité de ce projet pour l'attractivité des Alpes qui sont déjà renommées mondialement et dont les stations sont bien fréquentées, de l'absence de données et de réflexion en termes de service aux habitants (logements, mobilité, activités,...), de dépenses excessives qui seraient mieux utilisées pour des investissements locaux demandés depuis longtemps et pour la transition climatique, et enfin des inconvénients de ces JOP pour la population des territoires : encombrements des routes et émissions de GES dues aux voyages des sportifs et spectateurs.

L'ensemble des parties prenantes engagées dans la préservation et la transition des Alpes françaises - notamment les associations concernées - n'est pas associé à une véritable concertation. La feuille de route environnementale du projet global est à ce stade en cours d'établissement et ne présente que 27 objectifs sur les 41 annoncés. La commission environnement commence tout juste ses travaux. Or les JOP se déroulent à proximité d'espaces protégés (par exemple le Parc National des Écrins) et auront des incidences sur la faune et la flore, notamment à cause de modifications

définitives des forêts et des espaces naturels, d'une production de neige artificielle en grande masse et d'un impact sur la ressource en eau, avec pour seul héritage une évolution des domaines skiables dans un contexte de diminution de la disponibilité de la neige.

1. Sur la forme et la démarche de la concertation

La concertation engagée par la Solideo n'en a que le nom tant le développement des échanges avec la Solideo est impossible à la fois par manque de temps laissé à la concertation, et par un mauvais timing : trop tôt pour intégrer les données qui manquent et soi-disant trop tard pour revoir les grandes lignes du projet.

Un dossier incomplet

La Solideo met en avant le rôle de la CNDP, garante d'une concertation intégrant un dossier complet mais le dossier présenté est loin d'être complet.

Le dossier indique ainsi : « À ce stade, les études sont en cours sur l'ensemble du périmètre du projet et seront complétées par des analyses sur l'insertion paysagère des aménagements et les effets sur l'environnement. » Comment avoir un avis développé sur cet état embryonnaire du projet ?

De plus : « Le projet s'inscrit dans un environnement de montagne sensible, caractérisé par la richesse de ses milieux naturels et la présence potentielle d'espèces protégées. À ce stade, un inventaire écologique complet sur quatre saisons est en cours, dont les résultats sont attendus courant 2026. Il permettra d'identifier précisément les enjeux liés à la biodiversité, aux habitats naturels, aux continuités écologiques ainsi qu'aux ressources en eau ». « Le projet devra ainsi démontrer sa capacité à éviter, réduire et, si nécessaire, compenser ses effets ». Bref on ne sait rien.

Et il n'est pas prévu de rouvrir le dossier de concertation une fois que les résultats de ces études seront disponibles ! Le bon sens voudrait qu'on dispose d'un deuxième calendrier de concertation et d'avis une fois les études mises à disposition.

Il manque également et a minima les études Climsnow sur les perspectives d'enneigement à 2030 et au-delà. N'importe quel dossier de SCOT les intègre, pourquoi la Solideo n'y arrive-t-elle pas ?

Le dossier met en avant un objectif de sécurité des pistes mais aucune donnée d'accidentologie n'est apportée à l'appui de cet objectif.

Le temps de la concertation en ligne est insuffisant et le périmètre du dossier est tronqué, trop limité pour être efficace

Ce timing n'est justifié que par les délais de préparation des JOP et par la loi Olympique qui permet de déroger aux procédures normales.

La démarche est également tronquée parce qu'elle n'évoque pas les questions d'accès à la station et de mobilité liées à la fois aux visiteurs des JOP et aux déplacements des athlètes depuis le village olympique prévu pour l'instant à Briançon. Il est par exemple prévu de rénover la route du Montgenèvre depuis Briançon pour la sécuriser, ce qui va occasionner des périodes de nuisance importantes pour l'accès à la station.

Un périmètre de sécurité est indiqué dans le dossier qui s'arrête au front de neige mais les déplacements d'accès à la station et les besoins de sécurité des délégations de sportifs qui auront décidé de se loger sur place devraient conduire à élargir ce périmètre, au détriment du confort des autres utilisateurs de la station.

Le dossier de concertation n'intègre pas non plus les projets propres à la commune comme le projet de parking supplémentaire. D'ailleurs le site de la commune ne permet pas de se connecter au site de concertation de la Solideo et au projet d'aménagement des pistes de Montgenèvre.

Il aurait été normal dans une vraie démarche de concertation d'envisager ensemble l'organisation des JOP dans le Briançonnais, site de Montgenèvre, village olympique et site de Villeneuve, et avec les communes.

Il aurait même été normal d'étudier l'ensemble des sites de compétition des Alpes ensemble. Par exemple le dossier présente des alternatives locales pour éviter le défrichement prévu de 5,5 ha de mélèzes mais l'imagination de la Solideo est bien faible en se restreignant au site de Montgenèvre. Apparemment c'est la piste de ski cross qui pose le plus de problème d'impact sur l'environnement; mais il n'est pas étudié de réaliser le ski cross ailleurs que dans le Briançonnais alors que plusieurs autres stations des Alpes ont déjà organisé des compétitions de cette discipline.

2. Sur le fond du projet

Des orientations stratégiques dangereuses

On aurait même pu étudier de ne pas faire du tout les JOP au Montgenèvre. Le dossier présente en effet les JOP comme une opportunité de faire évoluer la station vers un positionnement de station sportive pour élargir son public vers les jeunes sportifs. C'est méconnaître le positionnement actuel de cette station qui est une station familiale - comme l'a souligné le responsable des moniteurs de ski lors de la table ronde tenue à Briançon au début d'année 2026 - et s'en porte très bien. Et elle pourra pérenniser sans mal son tourisme en s'appuyant sur les générations suivantes des familles usagers de la station.

Aucune étude de positionnement commercial ne vient à l'appui de l'évolution proposée qui, comme toute évolution forte, est dangereuse si elle n'est pas bien maîtrisée et si elle n'est pas concertée de façon approfondie avec ses habitants et

ses entreprises. La station de Montgenèvre n'est pas (plus) une station sportive et organise très peu de compétitions de niveau international. L'évolution proposée ferait rentrer la station dans une concurrence avec d'autres stations françaises et européennes plus aguerries dans l'organisation de compétitions sportives et qui ne voudraient sûrement pas laisser leur place. Changer de stratégie à l'occasion d'un projet précipité et mal ficelé risquerait de se traduire par une perte d'attractivité de la station auprès de ses publics habituels.

Des jeux qui ne donneront pas un héritage durable

Le dossier veut « moderniser les infrastructures du domaine skiable, améliorer la qualité et la sécurité des parcours, sécuriser les conditions d'enneigement dans un contexte de changement climatique et inscrire ces aménagements dans une logique d'héritage durable. L'organisation des épreuves olympiques de snowboard et de ski freestyle est également susceptible de renforcer la visibilité de Montgenèvre auprès de nouveaux publics, notamment les plus jeunes, et de contribuer à conforter l'attractivité de la station sur le long terme » et « les ouvrages des Jeux 2030 contribueront durablement au rayonnement du territoire et à l'amélioration du cadre de vie de ses habitants. »

Le principal héritage présenté dans ce projet est en fait d'augmenter la surface des pistes de la station, d'élargir le périmètre du ski avec le ski alpinisme et le free ride, dans un contexte de diminution de la neige disponible, même en altitude, qui fait que cette perspective n'est pas durable.

L'héritage est malheureusement aussi de déboiser et défricher la forêt qui donne sur le front de neige, dévalorisant ainsi le paysage de la station et détruisant des habitats de la faune et de la flore. Les études du PETR du Briançonnais sur le tourisme et le diagnostic territorial tout récent du SCOT concernant la communauté de communes, montrent qu'au contraire les attentes des usagers de stations sont de plus en plus tournées vers l'habitabilité et la préservation des paysages et de l'environnement.

Il faut ajouter à cet héritage le projet de création d'un parking par la commune qui viendra augmenter l'artificialisation des sols de la commune.

Dans ce contexte, ce projet tourne le dos à l'avenir du tourisme et au développement de la station.

Une atteinte à l'environnement dommageable, notamment sur la ressource en eau et sur la forêt

- Volet eau et neige artificielle

Selon le dossier de concertation, le besoin en eau ne serait 'que' de l'adaptation et du bon dimensionnement des capacités de production de neige artificielle. Mais il est indiqué : « les périodes de froid tendent à se raccourcir avec le réchauffement

climatique, et pour la préparation des JOP 2030 , comme pour les saisons hivernales à venir, il est nécessaire de pouvoir produire la neige pendant ces périodes plus courtes, avec un débit de production plus important.

En revanche, la production totale de neige restera conforme aux volumes et débits de prélèvement déjà autorisés pour la station. Aucune retenue d'eau complémentaire n'est non plus prévue.»

Sur ce volet Eau, le dossier n'est pas crédible car il ne présente ni les ressources (pas de détail du nombre et des volumes des retenues existantes et autorisées, pas de chiffres des débits autorisés et prélevés), ni les besoins en eau actuels et après modernisation, notamment les standards d'enneigement contraignants pour les compétitions, ni une prévision d'évolution de cette ressource alors que celle-ci va diminuer dans les années qui viennent à cause du réchauffement climatique, et à cause des besoins à venir en eau.

Nous doutons ainsi de l'absence d'augmentation des prélèvements d'eau en année 'normale' à l'avenir. Car pour les saisons hivernales la tentation (ou la logique économique) sera grande d'utiliser sur une plus grande période la possibilité de produire avec des débits de production plus élevés (afin de faire face aux manques de neige plus fréquents). Et dans ce cas, les volumes utilisés pour la saison seront inévitablement augmentés, avec selon toute vraisemblance la 'nécessité' de prélever des débits plus élevés, et/ou de stocker davantage d'eau dans de nouvelles retenues.

Dans tous les cas, la tension sur la ressource en eau qui se fera jour malgré ces promesses conduit à un risque important de perte d'enneigement sur le reste de la station pendant au moins la saison 2030 car l'enneigement des pistes des JOP sera prioritaire.

- Volet déboisement de la forêt

Le dossier présente un défrichement dont la surface n'est pas stabilisée : 5,5 ha de mélèzes (6,5 ha avant études selon le dossier) c'est-à-dire bien au-delà des 3,4 ha initialement annoncés; on peut donc craindre que de nouvelles études augmentent encore la surface finale de déboisement. Couper des centaines d'arbres ayant poussé des dizaines d'années et parfois plusieurs centaines d'années chacun et stockant des tonnes de CO2 pour pouvoir organiser 3-4 compétitions sportives de quelques jours chacune, avant qu'il n'y ait plus de neige en quantité suffisante est un non-sens complet non seulement écologique mais aussi économique. La maire de Montgenèvre ayant suggéré en réunion publique que ces arbres n'ont pas de valeur économique, nous rappelons que le Mélèze ne se résume pas à une stricte valeur marchande, et a une valeur d'autant plus forte pour le stockage de CO2, la biodiversité, le climat local, la diminution des risques naturels, le paysage, sans compter sa valeur symbolique.

Défricher 6.5 (ou 5,5) hectares de mélézins, c'est couper les arbres et leur sous bois, les dessoucher et terrasser le sol pour créer la piste, c'est une destruction durable de la forêt qui n'a rien de comparable avec des coupes d'arbres, même des coupes rases qui sont en elles-mêmes peu recommandables. C'est détruire de manière durable un écosystème complexe, qui abrite des espèces animales et végétales dont certaines sont menacées et protégées, c'est bouleverser et décaper un sol qui lui-même constitue un écosystème riche. De surcroît les risques de ravinement et d'érosion après défrichement seront élevés.

Le dossier est muet sur ces aspects, renvoyant aux procédures à venir. Tout cela pour 15 jours de JOP !

Il semble ainsi que la séquence ERC n'ait pas du tout été prise en considération. Les directives officielles comme Éviter, Réduire et Compenser les impacts sur l'environnement (Ministères Transition écologique, Aménagement du Territoire, Transports, Ville et Logement) indiquent : " La prise en compte de l'environnement doit être **intégrée le plus tôt possible dans la conception d'un plan, programme ou d'un projet (que ce soit dans le choix du projet, de sa localisation, voire dans la réflexion sur son opportunité)**, afin qu'il soit le moins impactant possible pour l'environnement. Cette intégration de l'environnement, dès l'amont est essentielle pour prioriser les étapes d'évitement des impacts tout d'abord, de réduction ensuite, et en dernier lieu, la compensation des impacts résiduels du projet, du plan ou du programme si les deux étapes précédentes n'ont pas permis de les supprimer."

Nous nous permettons de rappeler que la séquence ERC doit être prise dans l'ordre. Tout d'abord Eviter, mais le dossier ne montre pas une réelle recherche pour éviter ce déboisement. Les seuls critères pris en considération sont les performances sportives et la recherche d'images, JOP oblige. On peut dire la même chose sur la séquence suivante Réduire (alors qu'on pourrait réduire les besoins de la FIS par exemple - cf ci-dessous), et le dossier est enfin muet sur le volet Compenser.

On a pu cependant lire dans la presse qu'il y aurait en compensation un reboisement prévu. Il existe dans la littérature scientifique de nombreuses études sur les limites de la compensation et notamment sur l'utilisation du reboisement. Une plantation récente ne rendra les mêmes services environnementaux qu'une forêt mature qu'au mieux dans 30 ans. Et encore faut-il que la reprise des plants se passe bien ce qui est loin d'être le cas général, qu'elle ne brûle pas entre temps ou bien qu'on ne décide pas de la raser comme le triste exemple de Risoul et son funeste projet du hameau du grand bois détruisant une forêt de compensation.

Enfin le défrichement prévu va aboutir à une simplification drastique du milieu naturel, pour des décennies, avec un accroissement de la banalisation du paysage en contradiction avec une volonté de transition vers un tourisme quatre saisons.

Un coût élevé qu'on pourrait utiliser autrement

« Le coût global prévisionnel du projet est estimé à environ 26,78 millions d'euros hors taxes (valeur janvier 2025). Le financement sera porté à 80 % par l'État et la Région Sud et à 20 % par les collectivités territoriales concernées (avec un montant et une répartition entre elles encore à définir) ». Cette participation financière importante des collectivités locales à un projet décidé par des instances régionales, nationales et même mondiales, est inquiétante d'autant plus que l'expérience des précédents JOP d'hiver ont montré que des dépassements de budget sont courants et que ce n'est pas un budget national exsangue qui va pouvoir y répondre.

Une des dépenses principales pour l'héritage du projet consiste à moderniser le télésiège du Prarial datant de 1990. Le dossier ne détaille pas les coûts des différents équipements (la reconstruction du chalet de chronométrage et le dépôt temporaire d'un tapis de remontée pour débutants ne sont sûrement pas du même ordre de grandeur de coût) empêchant d'en discuter précisément - encore un manque de données du projet - mais on devrait dans tous les cas étudier comment la participation locale au projet (5 à 6 M sans compter les dépassements habituels dans les budgets des JOP) suffirait à financer en bonne partie le remplacement du Prarial.

Le projet ne constitue pas une opportunité économique

Le dossier indique des pertes économiques déjà identifiées : « Les incidences potentielles sur les conditions de circulation et de stationnement, l'accès à certains secteurs de la station, ainsi que leurs conséquences sur les activités économiques et touristiques, figurent parmi les sujets déjà identifiés. En ce sens, la Solideo Alpes 2030 s'engage à concevoir un phasage des travaux en lien avec la régie et les acteurs locaux afin de limiter les effets sur les activités locales, et à assurer une communication chantier de proximité durant toute la durée des travaux.

Au-delà de la phase de travaux, la saison hivernale 2029-2030 constitue un enjeu fort pour Montgenèvre. Il s'agit d'identifier et d'appréhender le fonctionnement de la station pendant cette saison hivernale olympique, en intégrant en amont les contraintes liées à l'organisation et au déroulement des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Alpes 2030 sur l'exploitation du domaine skiable et la vie économique du village. Cela nécessitera une coordination étroite entre l'ensemble des acteurs concernés afin de concilier les usages habituels de la station avec les exigences d'organisation de l'événement. »

Ces pertes constituent de fait une atteinte à l'attractivité et aux services touristiques de la station pendant des années, à cause des travaux de préparation du site de Montgenèvre qui vont sanctuariser une partie importante du domaine et aussi pour les routes d'accès.

Le dossier met en avant des compensations économiques et sociales :

« À court terme, la phase de travaux mobilisera des emplois directs et indirects dans les secteurs des travaux publics, de l'ingénierie et des services ». Et la Solideo Alpes 2030 s'engage :

« 10% des heures travaillées dédiées à l'insertion professionnelle de personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi et à des mesures sociales visant les mêmes publics.

33% du montant des marchés réalisés par des TPE, PME et Structures de l'ESS dont les structures inclusives (structures du handicap EA/ESAT et structures d'insertion par l'activité économique de travailleurs défavorisés SIAE). »

C'est une méconnaissance de la situation économique et sociale de la station. Les 461 habitants du village n'ont pratiquement pas de problèmes d'emplois : selon les données Insee il y a plus d'emplois que d'habitants au Montgenèvre et on ne compte que 1,6 % de chômeurs; car les demandeurs d'emploi n'habitent pas là et ceux de Briançon ne vont pas monter à la station sans un accompagnement qui n'est pas prévu. Au contraire les entreprises locales indiquent très généralement des problèmes de recrutement.

Il faut craindre que les investissements et les travaux prévus ne vont pas être confiés à des entreprises locales (ou de façon marginale). De toutes façons les volumes de travaux, les contraintes techniques et les délais imposés par cette préparation des JOP font qu'un événement de l'ampleur annoncé ne convient qu'à des grandes entreprises en dehors du territoire local.

Le problème principal de la station et plus largement du Briançonnais, ce sont, outre les accès en train et transports collectifs, les logements accessibles pour les habitants permanents, et sur ce point le dossier des JOP n'en dit rien. Les habitants à l'année du Briançonnais n'auront pas de bénéfices de ces JOP alors que le même budget des JOP, réalloué sur les priorités des habitants, permettrait d'améliorer leurs conditions de vie et assurer l'habitabilité du territoire et sa robustesse face aux impacts du changement climatique.

Le projet ne prépare aucune transition

Le dossier indique que « Les Jeux 2030 ne seront pas seulement un rendez-vous sportif : ils constituent un véritable démonstrateur des transformations engagées dans nos montagnes, en cohérence avec la planification écologique nationale et locale ». Cette affirmation « s'appuie sur huit enjeux clés, qui reflètent l'ambition collective de livrer des Jeux exemplaires, notamment pour la conception du site de Montgenèvre, et plus particulièrement ceux au cœur des préoccupations du programme :

- Aménagement – Restreindre l'artificialisation,, penser les pratiques sportives vis-à-vis des milieux;

– Écosystèmes & Biodiversité – Faire des Alpes un territoire pionnier en matière de préservation de la biodiversité en valorisant de manière soutenable le patrimoine naturel et le paysage local;

– Eau – S’engager pour la sobriété et inscrire la consommation d’eau liée à la production de neige dans un cadre de gestion transparente et partagée de cette ressource afin d’optimiser ses usages ».

Littéralement les promesses ne seront pas tenues; les conséquences du projet seront même inversées, ce qui confine à la malhonnêteté : déboisement et artificialisation, extension du ski vers de nouveaux milieux, atteintes à la biodiversité et à l’habitabilité par défrichement, pas de diminution de la consommation d’eau (au contraire), pas de gestion transparente de l’eau liée à la neige artificielle (en tout cas rien dans ce dossier; où sont les données sur l’eau et la neige ? Ces données sont pourtant essentielles puisqu’il y a un engagement dans la feuille de route environnementale de ne pas provoquer de consommation supplémentaire, et elles le seront aussi à l’avenir).

Au-delà de ces rodomontades, le plus inquiétant est qu’au lieu de démonstrations innovantes, il n’y a aucune transformation du modèle ! On reste dans le tout ski, sans aucune diversification des activités hors de la neige ! Et pourtant le dérèglement climatique qui semble accélérer devrait nous conduire à changer le modèle économique et social de ce territoire avec des adaptations plus radicales.

En conclusion Mountain Wilderness est très défavorable à ce projet et à ces JOP forcés, inutiles et néfastes.

Des problèmes insurmontables à court terme

Ce projet illustre bien les raisons indiquées en préambule de l’opposition de Mountain Wilderness à l’ensemble des JOP2030 : absence de consultation de la population, inutilité voire même danger de ce projet pour l’attractivité de la station, absence de données et de réflexion en termes de service aux habitants (logements, mobilité, activités,...), de dépenses excessives qui seraient mieux utilisées pour des investissements locaux et pour la transition climatique, et enfin inconvénients de ces JOP pour la population des territoires : encombrements des routes et émissions de GES dues aux voyages des sportifs et spectateurs.

Ces problèmes et notamment les délais précipités pour préparer et organiser un tel événement devraient conduire à **repousser ces JOP dans les Alpes françaises de 2030 à plus tard (si ce n’est à les supprimer après consultation de la population)**. Et par exemple laisser la place à une organisation des JOP2030 à Salt Lake City, dont on dit qu’ils sont déjà prêts.

Ce projet illustre aussi une méconnaissance des réalités locales.

Une fois de plus, la première photo de montagne du dossier n'illustre pas la station du Montgenèvre ni même le Briançonnais. C'était déjà le cas des précédents dossiers de concertation de juin juillet.

Au-delà de cette anecdote, nous constatons que la réalité économique et sociale de la station n'est pas intégrée aux réflexions, que ses atouts environnementaux et paysagers seront abîmés, que l'héritage du projet (essentiellement la modernisation du télésiège et la notoriété) n'a pas besoin des JOP et que les perspectives d'évolution stratégique de l'image de la station ne reposent sur aucune étude et sur aucune concertation de la population résidente.

Nous ajoutons que les conséquences budgétaires de ce projet sont importantes pour une commune de la taille de Montgenèvre et devraient être mieux présentées aux citoyens de la commune. Le risque est que ce projet de court terme (4 ans c'est court) ne remette en cause le développement à moyen et long terme de la station et de la commune.

Nous souhaitons **la création d'un comité de suivi local régulier**, avec des acteurs locaux, institutions et associations, qui se réunirait au fur et à mesure de l'avancement des études et des travaux.

Un manque d'alternatives : à défaut de supprimer les JOP à Montgenèvre, revoir au moins la piste de ski cross et le défrichement prévu.

Le dossier reconnaît que le projet pose des questions d'impact sur « le cadre naturel exceptionnellement sauvegardé » de la station et sur son environnement, notamment sur des espèces protégées et sur le mélèze, mais n'examine pas sérieusement des alternatives.

A propos de la piste de ski cross qui pose le plus de problèmes pour le défrichement de la forêt, si on devait la maintenir dans la station, pourquoi ne pas l'organiser sur la même piste que celle du snowboard cross ? Si cette dernière ne correspond pas aux standards de la FIS pour le ski cross, on doit pouvoir faire évoluer ces standards en concertation avec les sportifs plutôt que de poursuivre de telles atteintes à l'environnement. De plus cela réduirait l'impact sur l'eau nécessaire à l'enneigement artificiel des pistes.

Une telle évolution permettrait ainsi de mieux répondre à l'objectif de sobriété et de durabilité de la candidature de ces JOP des Alpes.

Les délais contraints de préparation des JOP ne permettent soi-disant pas d'organiser une coopération encore moins une coconstruction avec les habitants, et de trouver des solutions aux problèmes soulevés comme celui du défrichement. Mais cette contrainte est un argument qui peut aussi se retourner en constatant que le CIO et la FIS n'ont pas d'alternative pour organiser des JOP en 2030 (sauf Salt Lake City - tant mieux), et qu'une renégociation du projet est tout à fait possible pour satisfaire l'objectif de sobriété et de durabilité qui est affiché et fait partie du contrat des JOP.

